

Privatisation : Vers la fin des banques publiques en Cote d'ivoire ?



Le processus de privatisation de la Bhci enclenché

Alors que l'on croyait que certaines banques publiques avaient échappé au processus de privatisation enclenché depuis le 02 décembre 2013, les derniers développements en cours montrent clairement que l'on s'achemine vers la fin des banques publiques.

C'était en conseil des ministres du 2 décembre 2013 que le gouvernement ivoirien prenait la décision de relancer le processus de privatisation des entreprises publiques ou à participation. Les objectifs visés par les autorités ivoiriennes en relançant le programme de privatisation sont essentiellement de deux (2) ordres. Premièrement, réduire de 25% la taille du portefeuille des

entreprises publiques. Deuxièmement, définir un nouveau périmètre d'intervention de l'action économique de l'Etat dans le secteur non marchand et dans le secteur marchand. Pour ce faire, une première liste de 15 sociétés à privatiser a été prise par décret lors dudit conseil des ministres. Parmi celles-ci figuraient quatre (4) banques publiques ou à participation publique à savoir : Bfa, Versus Bank, Biao-CI (aujourd'hui Nsia Banque) et la Sib. Ainsi, après la mise en liquidation de la Bfa, le processus de privatisation de Versus Bank et de Nsia banque est en cours tandis que celui de la Sib est achevé avec la cession, sur les 49% détenues par l'Etat, de 44% au groupe Attijariwafa (à raison de : 24% à titre définitif à Attijariwafa ; 3% aux salariés de la banque ; 5% à un investisseur institutionnel ; 12% à titre provisoire à Attijariwafa, mais seront cédés en bourse par la suite). Ainsi, à la suite de cette liste, certaines banques publiques telles que la Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire (Bhci), la Banque nationale d'investissement (Bni) et la Caisse nationale des caisses d'épargne (Cnce) semblaient être hors d'atteinte. Pourtant, au vu des derniers développements, on pourrait assimiler cela à un simple sursis. La décision surprise de privatiser la Bhci en constitue le témoignage le plus patent.

Le cas édifiant de la Bhci

C'était le 23 décembre dernier, à la suite d'une décision prise en conseil des ministres, que le gouvernement ivoirien annonçait le lancement du processus de privatisation de la Bhci. Ainsi, l'Etat de Côte d'Ivoire va céder l'intégralité de ses parts 55,9 % détenus dans le capital de la Bhci à raison de 51 % au secteur privé, et les 4,9 % restants au personnel de la banque. Par ailleurs, cette dernière, spécialisée dans le secteur immobilier, va évoluer vers des services de banque universelle. Même si cette décision a surpris plus d'un, il faut dire que cette information circulait déjà sous le manteau depuis un certain temps. Toutefois, c'est la célérité particulière avec laquelle cette décision a été prise qui soulève de nombreuses interrogations dont les réponses se trouvent clairement dans la volonté du gouvernement ivoirien de sortir totalement du secteur bancaire. En effet, alors que certaines décisions, quant au mode opératoire de la cession des parts détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de certaines entreprises sur ladite liste telles que Nsia banque ou encore Côte d'Ivoire Telecom, n'ont pas encore été prises, la décision soudaine de la privatisation de la Bhci (qui ne se trouvait même pas sur cette première liste) augure de futures actions visant (pour l'Etat) à sortir du secteur bancaire.

Ce qui attend la Bni et la Cnce

Ce sont actuellement les deux (2) seules institutions bancaires dont le capital est encore contrôlé par l'Etat de Côte d'Ivoire. Toutefois, cette situation ne devrait pas durer. En effet, suite aux déboires de ces deux (2) institutions financières, et de source bien introduite, la Bni et la Cnce devrait également faire, sous peu, les frais de la privatisation. Concernant, la Cnce, celle-ci a été placée sous administration provisoire depuis juin 2015. Toutefois, cette institution se porte toujours mal comme la souligne le dernier le rapport pays n° 15/341 du Fonds monétaire international (Fmi) sur la Côte d'Ivoire, en date du 17 décembre 2015. En effet, dans ledit rapport le Fmi a « souligné les risques à court terme sur les finances publiques » posés par certaines entreprises publiques en difficultés dont la Cnce. Quant à la Bni, c'est le périodique "Lettre du continent" dans sa parution n°721 du 13 janvier 2016 qui lève un coin de voile sur les difficultés déjà connues que la Bni. En effet, selon le périodique, un audit surprise qui aurait été diligenté fin décembre dernier, a révélé plusieurs problèmes de gestion au niveau de la banque. Ce qui aura valu au Directeur général par intérim de la Bni M. Eugène N'da Kassi,

de se faire notifier une demande d'explication. Toujours selon le périodique, ce dernier devrait être auditionné prochainement par la commission bancaire de l'Uemoa. Par ailleurs, la Bceao aurait alerté les autorités ivoiriennes de la situation difficile de la banque, qui aurait enregistré, selon le périodique, un résultat net de - 15 milliards de Fcfa en 2015. Ainsi donc ces éléments, ainsi que les pressions constantes des institutions financières tant régionales qu'international auront sûrement pesé dans la balance, de sorte à pousser les autorités ivoiriennes (certes cela n'est pas encore officiel) à accepter le principe de la privatisation de la Bni et de la Cncc. Cela dit, il comprendre par là que l'Etat ivoirien est en voie de sortir du secteur bancaire. D'où de nombreuses interrogations et inquiétudes. Quel levier restera t-il à l'Etat de Côte d'Ivoire pour conduire certaines politiques stratégiques telles que l'habitat, le financement du secteur privé, etc. ? Sur ce point, et selon les informations en notre possession, les autorités ivoiriennes réfléchiraient, dès à présent, à un mécanisme.

Paul Allé KOUADIO

